

Genève

Autor(en): **Grandjean, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **51/1960 (1960)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bâtiments actuels. Dès son ouverture, la bibliothèque ne cessa de s'agrandir.

Deux événements hâtèrent encore son développement : l'ouverture en 1941 du bâtiment des séminaires de l'Université, avec quelque 8 km. de rayons susceptibles de mettre à la disposition des professeurs et étudiants 240 000 volumes environ, dans ce corps de bâtiment. Depuis 1950, enfin, le Conseil de l'Université accorde près de 100 000 francs chaque année à la Bibliothèque pour ses acquisitions de livres et périodiques. Ce crédit substantiel permit un accroissement considérable des achats, ce qui fit monter la Bibliothèque dans les premiers rangs des bibliothèques suisses, lui permettant de devenir toujours mieux l'instrument indispensable de l'Université, tant pour l'initiation à toutes les disciplines enseignées que pour la recherche scientifique de ses professeurs et étudiants.

Paul ESSEIVA.

Genève

Département

Le Département a rendu public le projet de réforme de l'enseignement ; il l'a exposé au cours de plusieurs conférences et le tirage provisoire a été assez largement répandu, en attendant son impression à plusieurs milliers d'exemplaires. Ce dernier texte est accompagné d'études sur le résultat des épreuves d'orientation de 1946 à 1953, par Samuel Roller, sur l'origine sociale des élèves, par Roger Girod, ainsi que des observations de l'Union du corps enseignant secondaire et de l'Union des instituteurs sur le projet.

La réforme a été préparée par une série de mesures prises au cours des vingt dernières années : l'obligation pour les élèves qui avaient les moyennes suffisantes de terminer la scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire, la gratuité de celui-ci, la distribution des fournitures, pour ne citer que les principales.

Le projet concerne les trois derniers degrés de la scolarité obligatoire. L'enseignement primaire s'arrêtera au sixième degré. La 7^e, qui fera entièrement partie de l'enseignement secondaire, sera non différenciée à l'origine, sauf pour les classes spéciales. Elle servira de classe d'orientation ; les élèves auront l'occasion d'y faire du latin et des sciences dès le second semestre, en prévision de la spécialisation qui commencera au 8^e degré et qui sera plus poussée au 9^e, préparant ainsi à l'entrée dans les écoles secondaires supérieures et professionnelles ou dans la vie pratique. Des classes de transfert permettront de corriger les erreurs d'orientation au cours de ce cycle de trois ans. Celui-ci aura une direction unique, subordonnée à celle de l'enseignement secondaire.

Les instituteurs qui enseignent dans les septièmes, huitièmes et neuvièmes primaires garderaient leurs classes et passeraient dans le degré secondaire. Ultérieurement, ce cycle inférieur continuerait à en admettre, mais les futurs candidats devraient avoir acquis un brevet

nouveau, s'ils sont instituteurs, ou être des maîtres secondaires comme actuellement.

Une telle réforme ne peut s'accomplir sans discussions. Si le principe de l'orientation est généralement admis, certains craignent que les élèves doués ne soient retardés dans leurs études par l'année commune. L'Union secondaire voudrait que celle-ci fût précédée d'une pré-orientation au degré primaire, autrement dit que les septièmes fussent différenciées dès l'origine, ce qui est supprimer la réforme. En effet, on sait combien d'élèves sont désorientés par le régime des classes secondaires aux maîtres spécialisés, à l'enseignement plus abstrait et au rythme plus rapide. Or ce n'est qu'en soumettant les élèves à ce régime qu'on voit s'ils s'y adaptent ou non ; il faut faire du latin et des sciences pour savoir si on les comprend. Une orientation au degré secondaire apparaît comme nécessaire ; elle permettra très vite de décharger les classes pré-gymnasiales d'éléments qui s'y maintiennent péniblement et qui ralentissent le travail de leurs camarades. Un des buts de la réforme est précisément de répartir les élèves dans des sections adaptées à leurs forces réelles, donc de favoriser les bons, comme d'améliorer la préparation des autres.

A l'Office de la jeunesse, le développement des services, afin d'augmenter leur efficacité, reste une des tâches importantes du Département. Des experts, désignés par les Nations Unies, ont procédé à un nouvel examen de contrôle ; ils ont confirmé que l'évolution se poursuivait normalement. Le personnel de l'Office, en sept ans, a passé de 74 à 165 unités ; son budget d'un demi-million à un million et demi.

On y a créé un nouveau service, celui d'études, de documentation et d'information, dont la direction a été confiée à M. René Paillard, chef du service de protection de la jeunesse, auquel a succédé dans cette fonction M. Jacques Foëx. On désire développer spécialement la coordination entre les deux services de protection et de tutelle, prévenir valant mieux que guérir.

Des résultats sont déjà acquis : le président de la Chambre pénale de l'enfance a signalé la diminution du nombre des prévenus âgés de 14 à 18 ans ; ils ne représentent que le 3,7 pour mille des adolescents, c'est-à-dire un des pour-cent les moins élevés qui soient dans ce domaine.

L'application de la loi sur la formation professionnelle et le travail des mineurs requiert, elle aussi, beaucoup de soin. La liaison est continuellement assurée entre la direction de l'Office de la formation professionnelle et celle de l'enseignement secondaire.

Les conditions de libération scolaire des élèves de quinze ans ont été revues ; elles n'interviendront qu'en cas d'entrée en apprentissage.

On a défini aussi la notion d'apprenti, en décidant que l'adolescent qui exécute les travaux essentiels de la profession doit conclure un contrat d'apprentissage. On ne verra donc plus, par exemple, d'aides-vendeuses, non apprenties, puisqu'elles participent à la vente.

L'étude des projets d'apprentissage combiné, dans lequel l'apprenti de l'entreprise suit périodiquement, outre les cours complémentaires obligatoires, des enseignements pratiques à temps plein dans les écoles professionnelles, a abouti à un accord donnant satisfaction à tous les intéressés. La mise en vigueur de ce régime a commencé pour la mécanique

artisanale (mécaniciens en automobiles, en motocyclettes et en vélomoteurs). Elle va s'étendre à d'autres professions, au fur et à mesure des possibilités, lorsque les locaux nécessaires seront disponibles.

Une petite publication « Carrefour », destinée au corps enseignant, l'informe des conditions du travail professionnel et lui permet d'orienter les élèves. De plus en plus nombreux sont les maîtres, qu'ils soient de l'enseignement primaire ou du secondaire, qui visitent des entreprises, afin d'être au courant de ce qu'elles attendent de leurs futurs apprentis.

Jusqu'à présent les subsides universitaires, pour études hors du canton, étaient réservées aux candidats genevois. Désormais, les Confédérés qui ont fait leurs études secondaires à Genève sont mis au bénéfice de cette aide, pour autant que leur famille réside dans le canton.

Enseignement primaire

On continue à manquer de personnel régulièrement préparé ; la situation ne s'améliore pas, contrairement aux prévisions d'il y a quelques années. Une étude a montré que, jusqu'en 1965, on aurait besoin d'au moins cent vingt personnes.

Une série de mesures ont été envisagées pour pallier les difficultés. Quelques suppléants, porteurs d'un titre professionnel, pourraient être titularisés. Quelques maîtresses enfantines seraient remplacées par des jardinières d'enfants. Un examen spécial permettrait d'accéder à l'enseignement infantin et dans les classes spéciales. La notion d'équivalence avec la maturité — exigée pour le moment — serait élargie. L'examen de natation au concours d'entrée sera supprimé et remplacé par un cours de natation pendant les études pédagogiques. Celui de jeu sera rendu moins difficile. Dans la mesure du possible, l'effectif moyen des classes, qui est de 27 à 28 élèves, sera quelque peu augmenté. Les congés d'une année, assez fréquemment demandés, seront supprimés. Enfin, les instituteurs qui ont obtenu une licence ne seront chargés de cours dans l'enseignement secondaire qu'après avoir tenu dix ans leur classe primaire.

Ces mesures provoquent, bien entendu, des discussions. Les parents ont été alertés parce qu'une information leur a fait croire que les enfants de 4 ans ne seraient plus du tout admis à l'école infantine.

Les constructions scolaires suivent le rythme de développement de l'agglomération. C'est surtout à la périphérie de la commune de Genève ou dans les communes voisines qu'il faut édifier de nouvelles écoles. La Ville a fait construire deux pavillons (4 classes) à l'école des Franchises ; Chêne-Thônex, un (2 classes) ; Chêne-Bourg a réalisé la première étape de la nouvelle école (8 classes). A Aïre, la commune de Vernier a mis à la disposition du Département une ravissante école (neuf classes) avec une salle de gymnastique-salle de réunions. Une seconde étape, à réaliser, comprendra trois classes enfantines et une salle de jeux. A Cointrin, commune de Meyrin, la nouvelle école — très belle, elle aussi — a été inaugurée le 3 juillet 1960 ; elle a onze classes enfantines et primaires, une grande salle de jeux, une salle de gymnastique-salle de réunions ; le coût en est de 2 100 000 francs. Ces deux écoles ont fait l'admiration

des délégués à la XXIII^e Conférence internationale de l'instruction publique.

A Carouge, l'école des Pervenches, nécessaire pour les classes primaires proprement dites, va être évacuée dès la rentrée prochaine par les classes intercommunales de fin de scolarité, qui seront transférées à l'école de la rue Ferdinand-Hodler.

M. Fernand Quiblier, secrétaire de la direction de l'enseignement primaire, avec rang d'inspecteur, atteint la limite d'âge le 31 août 1960, après une belle carrière de quarante-six années consacrées à l'école populaire, dont vingt-neuf passées à la direction. Ses chefs et ses collaborateurs lui ont exprimé toute leur reconnaissance pour la conscience, l'intelligence et le dévouement avec lesquels il a accompli sa lourde tâche. M. Robert Rouiller, licencié ès sciences de l'éducation, maître principal à l'école du parc Geisendorf, lui succédera.

M^{lle} Rivier, directrice des bibliothèques municipales de la Ville, a accepté de réorganiser les bibliothèques des écoles primaires. Un crédit de 100 000 fr., versé en trois étapes, permet de créer un stock de livres parmi lesquels les instituteurs peuvent choisir trente à quarante volumes pour leur classe. Ce système a été en vigueur, à l'essai, dans deux quartiers.

Dans les classes de fin de scolarité, on a cherché à éveiller les goûts et les intérêts des élèves en leur faisant visiter des commerces, des usines, des chantiers et les écoles professionnelles.

Les sports n'ont pas été négligés, qu'il s'agisse de ski, de basket-ball ou de football. Comme d'habitude des quotidiens ont patronné des tournois qui remportent un vif succès.

Enseignement secondaire

En un an, on compte 700 élèves de plus (11 200 contre 10 500 l'an dernier). Cette augmentation pose de graves problèmes : il faut sans cesse construire des bâtiments, recruter et former de nouveaux maîtres.

Une série de pavillons, ceux de l'Aubépine, s'édifient dans le quartier de la Roseraie pour 9 classes de l'Ecole supérieure de jeunes filles et 6 classes du Collège. Une ancienne chocolaterie, à la Coulouvrenière, va recevoir des classes de l'Ecole complémentaire professionnelle et un second atelier d'adaptation pour anciens élèves de classes spéciales (le premier s'est ouvert en septembre 1959 à la rue de l'Aubépine).

Mais, aux solutions provisoires commencent à se substituer des solutions définitives. L'Ecole de mécanique s'est agrandie de nouveaux ateliers. Le bâtiment de l'Ecole supérieure technique est prêt pour la rentrée ; la seconde étape suivra, comprenant le bâtiment des laboratoires et l'Ecole d'horlogerie. Les travaux de construction de l'Ecole supérieure de commerce ont commencé à Saint-Jean ; le crédit, 7 200 000 fr., a été voté le 29 avril 1960. Les plans d'une école de jeunes filles à la Florence, dans le quartier de Florissant, sont prêts. On étudie ceux des Ecoles d'art. Les travaux préparatoires de construction de la nouvelle Ecole complémentaire professionnelle avancent : une délégation de maîtres a visité les écoles similaires de Berne, de Lucerne, de Zurich

et d'Olten ; un avant-projet a été établi ; il est soumis actuellement au Conseil central interprofessionnel.

La dispersion des bâtiments entraîne nécessairement une augmentation du personnel dirigeant. Un sous-directeur, M. Robert Jacquet, vient d'être nommé au Collège, pour s'occuper spécialement du Collège inférieur. M. Robert Hari lui succédera au décanat des pavillons de la campagne Rigot (Collège et Collège moderne). Un doyen, M. Jean Conne, est désigné à l'Ecole complémentaire professionnelle. Un autre, M. de Dardel, au Collège moderne. Chaque groupe de pavillons a son maître principal, son secrétariat, son économat.

M^{me} Irène Lévy-Delafontaine, directrice de l'Ecole professionnelle et ménagère depuis 1928, a démissionné après 47 ans de service dans l'enseignement. Son énergie souriante, son tact, son sens des réalités et des progrès nécessaires lui ont valu l'estime et l'affection de tous ceux qui ont travaillé avec elle. Maîtresses et élèves ont su lui témoigner leurs sentiments au cours d'une charmante revue, jouée à l'occasion de la traditionnelle exposition des travaux, qui eut lieu cette année à la campagne Cayla. M^{lle} Lucienne Demolis a été désignée pour lui succéder.

Les traitements des maîtres secondaires ont été réévalués dès le 1^{er} janvier 1960. Les douze augmentations annuelles, qui étaient de 2 % du traitement initial, ont été portées à 2 ½ %. Les indemnités de décanat et de maîtrise de classes s'ajoutant aux traitements, il se trouve que quelques enseignants devraient recevoir plus que le maximum légal (24 187,50 fr.) ; il faudra trouver une solution à cette situation anormale.

L'an dernier, une nouvelle section avait été créée à l'essai au Collège moderne. Cette tentative semblant rendre les services attendus, elle a été introduite dans le règlement. Les élèves sont répartis dans des classes parallèles de trois types suivant leurs résultats et selon qu'ils désirent poursuivre leurs études dans les diverses écoles gymnasiales ou professionnelles ou, au contraire, entrer dans les entreprises. Cette répartition préfigure celle qui est prévue par la réforme de ce degré.

Un nouvel atelier, de plastiques, s'est ouvert à l'Ecole des arts et métiers, avec la collaboration d'une entreprise spécialisée.

L'exposition des travaux de l'Ecole complémentaire professionnelle, les 13 et 14 mai, a montré les progrès réalisés par l'enseignement complémentaire, en partie grâce à la collaboration des associations professionnelles et des vingt-deux commissions d'apprentissage.

Les élèves des Ecoles d'art ont participé avec succès à divers concours et expositions. Les peintres décorateurs notamment ont décoré une salle de la pouponnière de Chêne-Bourg.

A l'Ecole supérieure de commerce, un concours sur les problèmes fiscaux, organisé avec l'appui des fonctionnaires des administrations fiscales de la Confédération et du canton, a prouvé le sérieux des élèves, leur souci d'équité et leur saine compréhension des devoirs envers l'Etat.

On vit aussi leur générosité à tous, comme aussi de leurs camarades de l'enseignement primaire, et leur esprit inventif, lorsqu'il s'agit d'aider les réfugiés, les déshérités et les victimes des trop nombreuses catastrophes qui ont endeuillé le monde.

Pour la première fois, les élèves des premières de l'École supérieure de jeunes filles ont fait un voyage collectif d'études, à Munich, qui a très bien réussi.

Une 5^e classe du Collège, avec l'autorisation de l'archéologue cantonal vaudois, du président de « Pro Aventico » et du directeur des fouilles, a pu s'initier aux travaux archéologiques pendant une semaine. Elle a trouvé une villa romaine de la belle époque dans une région où l'on n'en connaissait pas ; elle s'est initiée au travail en commun ; les élèves ont dû s'imposer une discipline personnelle, une méthode. Expérience fructueuse complétant l'action éducative de l'école ; le maître, M. Robert Hari, initiateur de cette entreprise, en a su tirer tout le profit.

Parmi les nombreuses représentations scolaires, il faut mentionner, outre celles en l'honneur de M^{me} Lévy-Delafontaine, celle d'Athalie, à la Réformation, le groupe choral de l'École supérieure de jeunes filles chantant les chœurs de Frank Martin et les élèves des cours de diction disant le texte de Racine.

Enseignement supérieur

A l'Université, une organisation nouvelle est proposée : au Sénat et à son Bureau, à la Commission administrative, s'ajoute un Conseil académique, consultatif, dont font partie, outre le recteur, le vice-recteur, le recteur sortant de charge et le secrétaire général, des représentants de la Société académique et de l'Association des anciens étudiants et des personnalités élues par le Sénat, en partie choisies hors de son sein. Ce Conseil assistera les autorités universitaires dans l'élaboration de la politique générale de l'Université. La charge de secrétaire est doublée, dans ce sens qu'un poste de secrétaire général est créé, auquel est subordonné le secrétaire de l'Université, aux fonctions plus administratives.

Ces créations tendent à décharger les autorités et à leur permettre notamment d'avoir des contacts plus directs avec les milieux extérieurs. Le nombre des préoccupations ne cesse de grandir avec l'augmentation de celui des chaires et des étudiants (3302 dont 1975 étrangers au semestre d'hiver 1959-1960 et 626 auditeurs).

Pour simplifier l'administration, les modalités d'inscription ont été modifiées, le 4 août 1959, ainsi que la perception des taxes. Celles-ci sont devenues forfaitaires suivant le genre d'études ; cette réforme était possible du moment que le « casuel » avait été supprimé.

M. Jaques Courvoisier, le brillant recteur du quatrième centenaire, étant arrivé au terme de son mandat, le professeur Eric Martin lui a succédé au rectorat pour les deux prochaines années. M. Jean Graven est devenu vice-recteur. Trois doyens ont résigné leurs fonctions : MM. Fernand Chodat, Paul Collart et Jean Graven, auxquels succèdent les professeurs Bernard Susz (sciences), René Schaerer (lettres) et Alexandre Berenstein (droit).

Deux professeurs honoraires sont décédés, MM. Gottfried Bohnenblust et François Pfæfli.

Les professeurs ordinaires Auguste Lemaître (théologie systématique), Edouard Paréjas (géologie, paléontologie et géographie physique),

Emile Guyénot (zoologie et anatomie comparée) ont démissionné après une longue et féconde carrière et ont obtenu l'honorariat.

Plusieurs professeurs extraordinaires sont arrivés au terme de leur mandat, ce sont MM. Alexandre Soloviev (langues et littératures slaves), Willy Tappolet (musicologie). M. Arnold Hœchel (urbanisme) a atteint la limite d'âge.

Par appel, M. J.-M. Jauch a été nommé professeur ordinaire de physique théorique; le Dr Pierre Duchosal, professeur associé, professeur ordinaire « ad personam » de cardiologie.

Les nouveaux professeurs extraordinaires sont MM. A. Haefliger (algèbre), M. Aucouturier (langues et littératures slaves); plusieurs professeurs extraordinaires sont devenus professeurs ordinaires: ce sont MM. G. de Morsier (neurologie), J.-J. Mozer (Clinique médicale propédeutique), A. Lombard (géologie et géographie physique). Des chargés de cours ont été nommés professeurs extraordinaires: MM. P. Rossier (mathématiques générales), J. de Senarclens et G. Ph. Widmer (théologie systématique) et R. Verniory (paléontologie des invertébrés et micro-paléontologie). M. A.-F. Muller, privat-docent, a été nommé professeur extraordinaire de physiopathologie clinique.

Il y a quinze nouveaux chargés de cours. Quatre à la faculté des lettres: MM. M. Honegger, Z. Estreicher et F. Lesure (musicologie), B. Gagnebin (technique de la recherche dans les sciences humaines); deux à la faculté des sciences, MM. R. Lacroix (physique théorique spéciale) et J. P. Imhof (calcul numérique); un en droit et médecine, le Dr R. Hermann (médecine légale); deux en médecine, les Drs A. Werner (neurochirurgie) et R. Weyeneth (urologie); un à la faculté des sciences économiques et sociales, M. R. Piccard (mathématiques financières et mathématiques actuarielles), et cinq à l'Institut des sciences de l'éducation: MM. J. Dubosson (psycho-pédagogie des enfants arriérés et difficiles), L. Pauli (psychologie pédagogique des mathématiques); Vinh Bang (psychologie pédagogique des sciences physiques), J. Cardinet (statistique psychologique) et M^{me} B. Reymond-Rivier (tests projectifs).

Douze privat-docents ont été habilités à enseigner.

Le 3 mars 1960 eut lieu l'inauguration du buste du regretté professeur Liebmann Hersch.

A l'occasion du centenaire de la naissance de Simon I. Patino, sa famille inaugura, le 1^{er} juin 1960, le centre d'accueil de la fondation Patino créé au chemin Rieu, pour recevoir des étudiants boliviens ou d'autres Etats de l'Amérique latine.

Les dons sont toujours nombreux et bienvenus, parmi eux signalons celui d'échantillons d'uranium et de thorium offerts par l'Union sud-africaine.

* * *

Genève, cité suisse et fière de l'être, n'oublie pas sa vocation internationale.

Une vingtaine de classes primaires ont fait, dans le cadre de l'action mondiale pour la fraternité, des travaux sur d'autres Etats.

Les élèves secondaires ont participé avec élan aux concours de la Journée européenne des écoles. Le premier classé des Suisses est un élève de notre Collège.

Sous le patronage du Département, la section suisse de l'Association européenne des enseignants et du Centre européen de la culture, des Journées d'études européennes, sur le thème « Neutralité suisse et fédération européenne » ont réuni, en avril 1960, des maîtres suisses et étrangers. Ces derniers sont repartis avec des idées plus justes de la situation internationale de la Confédération ; nos maîtres ont été informés des problèmes que pose la fédération de l'Europe.

Une trentaine de maîtres genevois d'histoire et de géographie ont suivi, au Palais des Nations, à raison d'une conférence par semaine, des conférences sur les activités des organisations internationales. Le directeur de l'Office européen des Nations Unies leur a remis un certificat à la fin du cours.

La XXIII^e Conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et par le Bureau international d'éducation, s'est tenue à Genève du 6 au 15 juillet 1960. Elle a réuni les représentants de 78 Etats et de 16 organisations diverses. Les objets à l'ordre du jour étaient, outre les rapports des ministères de l'Instruction publique sur le mouvement éducatif pendant l'année scolaire 1959-1960 (publiés ensuite dans *l'Annuaire international de l'instruction publique*, éd. française et anglaise), « l'élaboration et la promulgation des programmes de l'enseignement général du second degré » et « l'organisation de l'enseignement spécial pour les débiles mentaux ».

Henri GRANDJEAN.

Grisons

Organisation scolaire. — Le 1^{er} mars 1959, le peuple a approuvé la loi sur les prêts et bourses d'études, mais repoussé la subvention à la Ligue romanche ; une nouvelle proposition au peuple a été étudiée et approuvée par le Grand Conseil. De nouveau, par manque d'instituteurs, 8 écoles ont été tenues par des élèves de l'Ecole normale (contre 18 en 1958/1959) ; pour la première fois depuis des années, il n'a été besoin d'aucun élève instituteur pour les classes de langue allemande.

Surveillance des écoles. — La Commission d'éducation a siégé 7 fois et s'est occupée en particulier de la prolongation du temps d'études pour les maîtresses de travaux à l'aiguille et les maîtresses ménagères. La Conférence des Inspecteurs s'est attachée à plusieurs problèmes, entre autres le manque de maîtres secondaires (Sekundarlehrer) et les remèdes à y apporter.

Ecoles primaires. — Pour aider les communes pauvres à payer le traitement des instituteurs, il leur a été alloué un subside de Fr. 70 000 pour 73 écoles, soit de Fr. 400 à Fr. 1200 par école. Des subsides ont également été versés pour l'enseignement des travaux manuels. Une